

Qatar 2022 : après sa victoire sur la Tanzanie, la RDC joue sa qualification ce dimanche à Kinshasa

P. 11

ECONEWS

Directeur de Publication : Faustin Kuediasala N°507 du vendredi 12 au dimanche 14 novembre 2021 Prix : 3.000 FC

Journal en ligne
et Tri-hebdomadaire
d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/89 301 93 05
+ 243 903 185 670
E-mail : kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
L'info qui fait échos

Gratuité de l'enseignement de base

Le Gouvernement recule pour sauver l'année scolaire

P. 2

Entre la RDC et la Banque mondiale, c'est le parfait amour avec le lancement du projet «*Kin Elenda*»

Partenaire de premier rang de la République Démocratique du Congo, la Banque mondiale attend intensifier sa présence. Avec un portefeuille cumulé qui dépasse trois (3) milliards USD, depuis son retour en 2002 sur le sol congolais, la Banque mondiale se propose de faire plus. Pour le lancement du Projet de développement multisectoriel et de résilience urbaine de Kinshasa, dit «*Kin Elenda*», qu'elle finance à hauteur de 500 millions USD, la Banque mondiale a dépêché à Kinshasa son vice-président pour la région Afrique Orientale et Australe, M. Hafez Ghanem,...

P. 12



PARLONS-EN

Le dernier rempart

ECONEWS

Dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu, l'état de siège est à son sixième mois. Quant à son bilan, les avis divergent. On se retrouve pratiquement dans la situation d'un verre à moitié vide ou à moitié plein, selon le prisme d'analyse.

Le plus évident est que, sur le terrain des opérations, il y a une nette évolution. C'est vrai que les groupes armés et d'autres milices continuent à faire preuve d'une certaine résistance, il faut néanmoins reconnaître que les opérations militaires menées dans le cadre de l'état de siège ont sérieusement entamé la capacité de nuisance de toutes les forces négatives qui écumant la partie Est de la République Démocratique du Congo.

(Lire page 2)

**Ciment : PPC
Barnet/DRC lance sa
nouvelle application
«*Digiciment*»**

P. 5

**Collectif budgétaire
2021 : record battu avec
un projet en hausse
d'un milliard USD**

P. 12

Gratuité de l'enseignement de base**Le Gouvernement recule pour sauver l'année scolaire**

A l'impossible, nul n'est tenu, dit-on. Pressé par le spectre d'une année blanche dans le secteur public de l'Enseignement primaire, secondaire et technique (EPST), le Gouvernement a décidé de mettre un peu d'eau dans son vin en assouplissant les contraintes nées de la gratuité de l'enseignement de base. Si l'option de la

gratuité demeure en l'état, elle connaît néanmoins un léger réaménagement. Au Gouvernement, on relativise cette mesure, prise lors des pourparlers de Mbuela Lodge qui ont réuni autour d'une table le Gouvernement et le banc syndical de l'EPST.

ECONEWS

« Un fruit ne tombe que quand il est mûr, mais devant l'ouragan et la tempête de l'histoire, mûr ou pas mûr, il tombe ». C'est la célèbre phrase prononcée en 1973 par le président Mobutu (décédé) du haut de la tribune des Nations Unies. Près d'un demi-siècle après, le Gouvernement Sama Lukonde Kyenge s'est retrouvé face à cette dure réalité, lorsqu'il s'est agi de maintenir ou non le bras de fer avec le personnel enseignant du secteur public de l'Enseignement primaire, secondaire et technique (EPST).

Malgré sa détermination à demeurer dans une gratuité totale de l'enseignement de base, comme promis par le Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, le Gouvernement s'est retrouvé dans l'obligation de rétro-pédaler pour sauver une année scolaire au bord de la perte.

Ainsi, la gratuité de l'éducation de base ne sera plus mise en place dans sa forme originale. Au terme des concertations de Mbuela Lodge, dans la province du Kongo Central, le Gouvernement s'est finalement plié à la pression du personnel enseignant du secteur public de l'ESPT.

C'est dire que, pour sau-

ver l'année scolaire 2021-2022, les Parents d'élèves seront obligés d'apporter leur contribution. Plus question d'une gratuité absolue. N'en déplaise au ministre de l'EPST, le professeur Tony Mwaba, qui avait juré que la gratuité de l'enseignement de base était non négociable, et par conséquent irréversible. Le patron de l'ESPT a été finalement rattrapé par la dure réalité sociale. Pour cette année scolaire, les parents seront donc obligés de mettre la main dans la poche.

QUE DIRE DE CE RÉTRO-PÉDALAGE ?

Pour dire vrai, il n'y a pas de honte à se repentir de son erreur.

Lancée en 2019, sans programmation évidente, la gratuité de l'enseignement de base s'est essouffée à sa deuxième année. Dans le contexte difficile de Covid-19 qui a sérieusement réduit la marge budgétaire de l'Etat congolais, assouplir la gratuité de l'enseignement devenait plus qu'évidente.

La ferme résistance du Gouvernement à ne pas céder au caprice, encore moins au chantage des enseignants – de l'avis du ministre de l'ESPT, n'aura été de courte durée.

Dans ce duel qui s'est dénoué dans le Kongo central, loin des

bruits de Kinshasa, il n'y a ni perdant, ni gagnant. En tout cas, si on doit charger, il ne peut se retrouver dans le système éducatif national qui a été sauvé d'un naufrage.

Quoi qu'il en soit, la gratuité de l'enseignement de base reste une urgence nationale. Et on ne peut pas s'en dérober. Car, grâce à la gratuité de l'enseignement, ce sont des millions d'enfants en âge de scolarité qui ont réintégré le système éducatif. C'est aussi une armée redoutable contre la déperdition scolaire.

C'est dire qu'après ce coup d'arrêt, c'est le moment de lancer un vrai débat national autour de ce projet de la gratuité de l'enseignement de la base qui ne se réduit nullement au Chef de l'Etat, Félix Tshisekedi. Le principe étant consacré clairement dans la Constitution, c'est le moment d'y travailler sérieusement par une bonne programmation pour mobiliser les moyens nécessaires à affecter à ce grand projet.

En capitulant, le Gouvernement n'a donc pas renoncé à son projet. Ne dit-on pas qu'il faut reculer pour mieux sauter. Une autre sagesse rappelle que « qui veut aller loin ménage sa monture ».

Autrement, les conclusions de Mbuela Lodge doivent servir de déclic pour un renouveau dans la prise en charge de l'enseignement de base en RDC. Ce n'est pas l'occasion pour tous les acteurs du secteur de dormir sur leurs lauriers. Bien au contraire.

L'année scolaire 2021-2022 est certes sauvée, mais la gratuité de l'enseignement de base n'est pas définitivement entermée. Procéder ainsi serait une grave erreur pour ces enfants perdus qui ont retrouvé le chemin de l'école par le fait de la gratuité de l'éducation de base.

Selon la note circulaire du ministre de l'ESPT, faite sur la base des conclusions de Mbuela Lodge, chaque gouverneur de province fixe, par arrêté, les frais à payer pour son entité respective (Lire en page 3, l'arrêté de Gentiny Ngobila Mbaka pour la ville de Kinshasa).

Dans tous les cas, la gratuité intégrale est un des objectifs des États signataires du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), entrée en vigueur le 3 janvier 1976, permettant la réalisation du droit à l'éducation, qui est « à la fois un droit fondamental en soi et une des clefs de l'exercice des autres droits inhérents à la personne humaine ».

Avec l'apurement de deux mois d'arriérés de salaire, Chérubin Okende désamorce la bombe à la SCTP

ECONEWS

C'est en démineur que le ministre des Transports, Voies de communication et Désenclavement, Chérubin Okende, est allé mettre fin à la tension qui couvait dans les sites de la SCTP (Société commerciale des transports et des ports, ex-Onatra) à Matadi et Boma, dans la province du Kongo Central.

Au port de Matadi où il était attendu avec impatience par les agents de cette entreprise du Portefeuille de l'Etat, Chérubin Okende a été accueilli avec pompe par ces hommes et ses femmes qui ont touché du coup deux mois d'un salaire qu'ils attendaient depuis des lustres...

Face à plusieurs centaines d'agents de l'ex-Onatra, le ministre des Transports a pris la parole en langue locale, le Kikongo...



Le ministre Chérubin Okende à son arrivée à Matadi, chef-lieu de la province du Kongo central

Chérubin OKENDE qui a appelé les agents à la reprise du travail, les a également exhortés à la vigilance dans leur milieu de travail. « Toutes les dispositions sont prises avec le comité directeur pour que chaque 25 du mois vous soyez payés », a dit Chérubin Okende aux agents qui scandaient des chants en

l'honneur du gouvernement des « warriors » et du chef de l'Etat Félix Tshisekedi Tshilombo.

C'est sous les ovations des agents convaincus par son message que Chérubin Okende a quitté les installations de la Sctp.

Dans son chemin vers l'aérodrome, Chérubin Okende a visité le prestigieux pont Maréchal.

C'est sous le coup de 14h00 que le ministre des Transports a repris son avion pour l'autre ville portuaire, Boma.

Accueilli par Mme la maire de la ville, Marie-Josée Niongo Nsuami, et le directeur provincial de la RVA, le cortège du ministre Okende a pris la destination du port de Boma où l'attendaient les agents de la SCTP.

En compagnie du directeur général et du président du Conseil d'administration de la SCTP, Chérubin Okende a rassuré le personnel de cette entreprise du Portefeuille de l'Etat la ferme volonté du Gouvernement de remettre cette unité de production sur les rails.

Ayant accompli sa mission, Chérubin Okende a aussitôt repris son avion pour Kinshasa, fier d'avoir déminé le terrain pour le retour de la paix sociale à l'ex-Onatra.

PARLONS-EN**Le dernier rempart**

(Suite de la Une)

Il y a donc une action pédagogique qui doit être intensifiée pour rassurer les plus incertains. Ce n'est pas en quelques mois qu'on viendra à bout de la pieuvre qui endeuille depuis des années la partie Est de la République. Le plus important est qu'il y a une action qui a été engagée. Au Gouvernement, la détermination d'aller jusqu'au bout est bon. Ce n'est donc pas le moment de lâcher prise. Bien au contraire.

N'est-ce pas que l'ennemie est aux abois ? En tout cas, ces assurances sont du porte-parole des Forces armées de la RDC (FARDC), lors d'un récent face-à-face avec la presse.

Il y a lieu de croire en la capacité de riposte des FARDC. Les derniers événements de Rutshuru (Nord-Kivu), où un groupe armé, identifié sous l'étiquette des ex-rebelles du M23, a été mis en déroute, prouve nettement que l'armée congolaise a nettement gagné non seulement en confiance, mais aussi en termes de dissuasion.

C'est vrai qu'il y a eu de ratés au lancement des opérations militaires inscrites dans le cadre de l'état de siège. Mais, ce n'est pas une raison de rompre ce pacte républicain qui a l'avantage de redonner espoir au peuple meurtri de l'Ituri et du Nord-Kivu. C'est encore une bonne raison d'aller de l'avant pour une paix durable dans cette partie névralgique de la RDC.

Quoi qu'il en soit, les FARDC ne sauront pas remplir efficacement leur mission sans une véritable adhésion populaire, étant entendu que ce qui se passe dans l'Est de la RDC rime parfaitement avec une guerre asymétrique où les ennemis se fondent facilement dans la population, avant d'opérer par surprise. Ce qui n'exclut pas des complicités internes, aussi à l'échelle militaire que civile.

On a encore frais en mémoire ce cri du cœur du président de l'Assemblée nationale : « Quittez les groupes armés ! »

En tout cas, il n'est pas trop tard pour que les uns et les autres apportent tout leur soutien autant au Gouvernement qu'aux FARDC. Tout ayant été essayé, depuis des années, sans atteindre l'objectif, l'état de siège reste à ce jour le dernier rempart pour un rendez-vous avec la paix en Ituri et dans le Nord-Kivu.

ARRETE N°SC/...../CAB/GVK/GNK/GNM/EW/2021 DU 2021 PORTANT FIXATION DES FRAIS SCOLAIRES DANS LES ECOLES MATERNELLES ET SECONDAIRES DU SECTEUR PUBLIC DE LA VILLE DE KINSHASA

Le Gouverneur de la ville de Kinshasa;
Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, telle que modifiée et complétée à ce jour, par la Loi N° 11/002 du 20 Janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution du 18 Février 2006, spécialement en ses articles 2 alinéa 3 et 204 point 10;
Vu la Loi N°08/012 du 31 Juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à La libre administration des provinces, telle que modifiée et complétée à ce jour, par la Loi N° 13/008 du 22 Janvier 2013, spécialement en son article 28 alinéa 4;
Vu la Loi cadre N°14/004 du 11 Février 2014 de l'Enseignement National, spécialement en ses articles 117 alinéa 2 et 180 alinéa 4;
Vu la Loi cadre N°91-231 du 15 Août 1991 portant règlement d'administration relatif aux personnels des Etablissements Publics d'Enseignement Maternel, Primaire, Secondaire et Professionnel;
Vu l'Ordonnance N° 19-42 du 29 Avril 2019 portant investiture des Gouverneur et Vice-Gouverneur de la ville de Kinshasa;
Vu l'Arrêté N°SC/141/CAB/GOUVILLE/VK/GNM/2019 du 29 Mars 2019 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement Provincial de la Ville de Kinshasa;
Vu l'Arrêté N°SC/142/CAB/GOUVILLE/VK/GNM/2019 du 29 mai 2019 fixant les attributions des Ministères Provinciaux de la Ville de Kinshasa;
Vu l'Arrêté N°SC/241/CAB/GOUVILLE/VK/GNM/2019 du 29 juillet 2021 modifiant et complétant l'Arrêté n° 161/CAB/GOUVILLE/VK/GNM/2019 du 22 Juin 2019 portant nomination des Membres du Gouvernement Provincial de la Ville de Kinshasa;
Vu le calendrier scolaire 2020-2021;
Considérant la détermination de son Excellence Monsieur le Président de la République et Chef de l'Etat sur l'application des dispositions constitutionnelles sur la gratuité de l'enseignement de base;
Considérant la Note Circulaire revue de son Excellence Monsieur le Ministre National de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique n°MINEPST/CABMIN/1474/2021 du 1^{er} Novembre 2021 sur les Directives revues des frais scolaires 2021-2022;
Considérant les conclusions de la Commission Urbaine Extraordinaire de l'Enseignement Maternel, Primaire, Secondaire et Technique de la Ville de Kinshasa du 05 Novembre 2021;
Sur proposition du Ministre Provincial près le Gouverneur en charge des Relations avec le Parlement, Education et Mines;
Le Conseil des Ministres entendu;
Vu la nécessité et l'urgence,

ARRETE :

Article 1 : Le Seuil Maximal des frais d'appui au fonctionnement des Ecoles Maternelles et Secondaires du Secteur Public et aux besoins des enseignants est fixé à 300.000 FC pour les cycles ci-après :

- A. Enseignement Maternel ;
- B. Cycle terminal de l'Education de base;
- C. Enseignement Normal;
- D. Enseignement Secondaire, Technique Social, Commercial et assimilé;
- E. Enseignement Secondaire Agricole, Industriel, Arts et Métiers et Assimilé.

Article 2 : Pour l'école dont le Budget de sa gestion dépasse le seuil maximal prévu à l'article premier du présent arrêté et peut atteindre 600.000 FC ou l'équivalent en franc Congolais de 300 USD, le Conseil de gestion sollicite une dérogation expresse de l'Autorité Urbaine à travers le Ministère Provincial en charge de l'Education.

Article 3 : Les frais de scolarité dans les écoles privées agréées sont fixés par leurs promoteurs en concertation avec les comités des parents, en présence d'un représentant du pouvoir public, conformément à l'article 180 alinéa 1 de la Loi-cadre N°14/004 du 11 février 2014 de l'Enseignement National.

Article 4 : Les frais d'appui au fonctionnement des écoles sont annuels, exigibles en nomenclature unique, payables en une tranche ou par échelonnement contre remise d'une quittance et gérés en comptabilité unique sous la supervision du Conseil de Gestion.

Article 5 : La vente obligatoire des uniformes, cahier de préparation, journal de classe, insignes dans les écoles de la Ville de Kinshasa est interdite.

Article 6 : Le contrôle de gestion de tous ces frais par les chefs d'établissements est effectué par les Directeurs Provinciaux de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique du ressort à travers un Comité de suivi provincial et local.

Article 7 : Les frais d'internat ne sont pas concernés par les dispositions de l'article 1^{er} du présent Arrêté.

Article 8 : L'affectation des frais pour le fonctionnement des écoles par rubriques sera fixée par une Note Circulaire du Ministère Provincial en charge de l'Education.

Article 9 : Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures contraires au présent Arrêté.

Article 10 : Le Ministre Provincial ayant dans ses attributions l'Education est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui sort ses effets à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le

Pour exécution**Charles MBUTAMUNTU LWANGA**Ministre Provincial près le Gouverneur en charge des Relations avec le Parlement,
Education et Mines**Gentiny NGOBILA MBAKA**

Recensement général de la population et de l'habitat : l'heure est aux derniers réglages

En République Démocratique du Congo, le dernier recensement général de la population et de l'habitat remonte à 1984. 37 ans après, Kinshasa veut combler ce déficit par le lancement d'un deuxième Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH2). Toutes les parties impliquées dans ces opérations s'y préparent. L'heure est aux derniers réglages. Les travaux cartographiques de terrain démarrent bientôt sur l'ensemble du territoire national.

FRANCIS M.

Après son dernier recensement général de 1984, le Gouvernement réunit tous les moyens pour le lancement du deuxième Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH2). A Kinshasa, l'Institut national de la statistique (INS) et le Bureau central du recensement (BCR) ont entamé l'évaluation des applications informatiques qui vont servir à collecter les données auprès des ménages afin de s'assurer de leur efficacité. Un atelier, devant permettre d'atteindre cet objectif, s'est ouvert, le mercredi 10 novembre au CEPAS, avec le soutien du Fonds des Nations Unies pour la Population et la Banque africaine de développement (BAD).

Dans son mot d'ouverture de l'atelier, le directeur général adjoint de l'INS, Mme Judith Kisimba Musumba s'est persuadée que l'on pourra « tirer le plus grand avantage » des réflexions et échanges lors

de cette rencontre en vue de garantir au processus du recensement le plus de crédibilité et d'efficacité possible.

Au terme du travail effectué par les équipes qui reviennent du terrain, cet atelier est l'occasion, sur la base du rapport du test des applications de collecte et transfert des données, « d'échanger et de pousser au loin la réflexion, sans complaisance aucune, afin de s'assurer de l'efficacité de ces outils indispensables à la réussite des opérations du deuxième Recensement général de la population et de l'habitat ».

Ainsi donc, de manière spécifique, il s'agit, a rappelé l'INS, d'évaluer notamment : « l'efficacité de l'appliquatif développé pour la gestion du travail des équipes des cartographes ; l'efficacité de l'appliquatif développé pour la collecte des données d'un village ou du quartier ; l'efficacité de l'appliquatif développé pour la collecte et la gestion des données de ménages ; l'efficacité des applicatifs développés

pour la collecte et la gestion des données des infrastructures socioéconomiques et administratives ; le mécanisme de transfert des données entre l'agent cartographe et son chef d'équipe ; le programme de suivi et d'encadrement du travail de collecte par les chefs d'équipe et chef de brigade ; la performance des tablettes et autres accessoires informatiques ».

Pour sa part, le coordonnateur adjoint en charge des questions techniques du BCR, Henri-Marie Kazadi, a, au regard des tests réalisés aux quartiers Peti-Peti (commune de Ngiri-Ngiri) et Dumi (commune de Maluku), rappelé qu'il s'agit de prendre toutes les précautions sur les outils et/ou applications à utiliser avant de lancer la grande opération sur le terrain.

Autant noter que ces échanges portent notamment sur l'efficacité des applications informatiques développées pour la gestion du travail des équipes, pour la collecte de données d'un village ou d'un quartier, pour la collecte et la gestion des données de ménages, pour la collecte et la gestion des données des infrastructures socio-économiques et administratives, mais aussi le mécanisme de transfert des données entre l'agent cartographe et son chef d'équipe ainsi que la performance des

tablettes et autres accessoires informatiques qui seront utilisés par les agents de terrain.

La République Démocratique du Congo n'a à ce jour réalisé qu'un seul recensement général de la population, celui de 1984. Lors de sa vingtième réunion du Conseil des ministres, le Gouvernement a levé l'option de la « mutualisation » des efforts relatifs à l'organisation du Recensement général de la population, tout en indiquant que l'INS-BCR s'occupera de cette opération en vue de faire un dénombrement pour mieux planifier le développement.

MUTUALISER LES EFFORTS

Pour rappel, faisant suite à une recommandation faite aux membres du Gouvernement au cours de la réunion du Conseil des ministres du 2 juillet 2021, une Commission technique interministérielle chargée de proposer la feuille de route devant articuler les séquences des opérations d'identification ainsi que du recensement scientifique de la population et de l'habitat a été mise en place par le Premier ministre. Cette dernière était composée d'experts de la Primature et des ministères de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières, des Finan-

ces et du Numérique ainsi que des structures spécialisées dont l'Office national de l'identification de la population (ONIP), l'Institut national de la statistique (INS), la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et des scientifiques.

A l'issue des travaux de cette Commission, il a été décidé de mutualiser les efforts relatifs au recensement général de la population et à l'enrôlement des électeurs afin d'en minimiser les coûts et de rationaliser les délais. Les efforts de mutualisation n'empiètent nullement sur les prérogatives reconnues à chaque structure.

Les rôles ont été clairement définis : « La CENI conservera son rôle dans l'organisation des élections avec une mise à jour du fichier électoral et l'octroi d'une carte d'électeur. L'ONIP jouera sa partition dans l'identification de la population et l'octroi d'une carte d'identité nationale. L'INS s'occupera du recensement général de la population et de l'habitat en vue d'en faire un dénombrement pour mieux planifier son développement ».

« Cette mutualisation n'empêchera nullement les différents mutualisés, à savoir l'ONIP, le BCR et la CENI à poursuivre leurs missions respectives », a nettement souligné le Gouvernement.

Evaluation de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba : l'envoyé spécial de l'ONU dans les Grands Lacs en mission à Kinshasa

ECONEWS AVEC PRESSE/
PRIMATURE

Le Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge, a échangé mercredi dans son cabinet de travail avec l'envoyé spécial du secrétaire général des Nations Unies pour la région des Grands Lacs, Haung Xia. Les échanges entre le chef du gouvernement et le diplomate onusien ont tourné autour de la mise en œuvre de l'accord-cadre d'Addis-Abeba et de la stratégie régionale des Nations Unies.

Haung Xia a déclaré être venu s'entretenir avec le Premier ministre sur les priorités identifiées et retenues par son Gouvernement.

« Je suis venu écouter le Premier ministre sur les priorités identifiées et retenues par le Gouvernement de la RDC autour de la mise en œuvre de l'accord-cadre d'Addis-Abeba et surtout de la stratégie régionale des Nations Unies et son plan d'ac-



Le Premier ministre Sama Lukonde et l'envoyé spécial des Nations Unies dans les Grands Lacs

tion. La fin de l'année approche. Il est temps de passer en revue ce que nous aurions accompli avant de mieux identifier les priorités à retenir pour l'année 2022. Je pense qu'aujourd'hui entre les Nations Unies et la RDC, nous sommes complètement sur la même longueur d'ondes, sur les priorités », a dit le diplomate onusien.

Selon Haung Xia, le Premier ministre Sama Lukonde est pleinement d'accord avec cette approche. « La stratégie régionale a été élaborée à l'issue d'un

processus des consultations très larges et basées sur une bonne écoute. Nous avons identifié une cinquantaine de priorités dans cette stratégie. Ce que nous constatons, c'est une adhésion générale, complète des pays de la région des Grands Lacs notamment de la RDC à ces priorités. Depuis juin dernier, nous nous sommes engagés dans la mise en œuvre de son plan d'action. Aujourd'hui, il est temps de faire un premier bilan pour mieux cibler notre travail pour l'année 2022. Ce que

je constate, c'est que le Premier ministre est pleinement d'accord avec cette approche », a conclu l'envoyé spécial du secrétaire général des Nations Unies pour la Région des Grands Lacs.

Le processus qui a abouti, le 24 février 2013, à la signature de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République Démocratique du Congo et la région (l'Accord-cadre) traduisait une vision commune des dirigeants de la région et de la communauté internationale et leur détermination à s'attaquer aux causes profondes des violents conflits récurrents dans l'Est de la RDC.

L'Accord est parti du principe selon lequel les efforts déployés dans le passé pour neutraliser les groupes armés qui opèrent dans l'Est de la RDC n'ont pas atteint entièrement les résultats escomptés, menaçant ainsi la paix, la sécurité et le développement de toute la région.

Les présidents de la RDC, d'Afrique du Sud, du Mozambique, du Rwanda, du Congo/Brazzaville et de la Tanzanie avaient fait le déplacement d'Addis-Abeba pour signer ce nouvel accord, également paraphé par des représentants d'Ouganda, d'Angola, du Burundi, de Centrafrique et de Zambie.

L'Accord-cadre comprenait des engagements pris par le gouvernement de la RDC, d'autres gouvernements de la région et la communauté internationale. Il demande explicitement que soient établis des critères et indicateurs afin de suivre les progrès.

A Kinshasa, un Mécanisme national de suivi de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba en supervise la mise en œuvre. Toujours est-il que, huit ans après sa signature, l'Accord-cadre d'Addis-Abeba peine à faire avancer les initiatives dans la partie Est de la RDC qui reste en proie à une insécurité permanente.

Ciment : PPC Barnett/DRC lance sa nouvelle application « Digiciment »

Présente en République Démocratique du Congo depuis son site opérationnel dans la province du Kongo central, l'entreprise PPC Barnett/DRC a décidé de se rapprocher davantage de sa clientèle, en se servant des facilités qu'offrent les Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Elle a procédé jeudi à Kinshasa au lancement de sa nouvelle application « Digiciment ».

ECONEWS

Spécialisée dans la production du ciment en République Démocratique du Congo, la société PPC Barnett/DRC vient d'innover avec une nouvelle application « Digiciment ». Cette nouvelle solution numérique vise à donner la possibilité aux clients B2B de PPC Barnett/RDC de passer des commandes de ciment en ligne. Dans un point de presse organisé le mercredi 10 novembre à Kinshasa, des explications sur les avantages rattachés à cette innovation technologique ont été données par les jeunes concepteurs.

A travers cette innovation numérique, PPC Barnett DRC a pour objectif de révolutionner la distribution du ciment en permettant à ses clients d'effectuer des paiements en ligne et d'être livré partout dans le pays.

L'application est déjà dis-

ponible sur PlayStore. Il suffit juste de la télécharger pour bénéficier de tous les services.

S'agissant du transfert d'argent, PPC Barnett/DRC collabore avec les acteurs numériques locaux en l'occurrence Orange money, M-Pesa, Airtel money et Afrimoney.

Pour le directeur général de PPC Barnett, cette application permet non seulement aux clients de passer les commandes du Ciment sans difficulté, mais aussi de favoriser l'inclusion financière en République Démocratique du Congo via les outils de Mobile Money. En 2017, seulement 16% de la population adulte de la RDC ont utilisé quotidiennement les outils numériques.

« PPC Barnett a une usine ultra moderne en termes de performance. C'est une jeune équipe qui fournit du ciment de qualité et le revend à travers tout le pays. Nous avons besoin



M. Omar Iqbal, directeur général de PPC Barnett/DRC

d'être le plus proche de nos partenaires ainsi que de nos clients. Nous avons déjà des représentations commerciales à Kisangani et Equateur. Dans les prochains mois, on sera à Kikwit, dans la province du Kwilu. Nous sommes en plein développement pour couvrir toutes les provinces de la RDC », a déclaré M. Omar Iqbal, directeur général de PPC Barnett/DRC.

De son côté, le ministre de l'Industrie, Julien Paluku, a félicité le groupe PPC Barnett pour cette innovation. Il a par ailleurs, rassuré l'assistance que le gouvernement congolais, à travers le ministère de l'Industrie, va accompagner ce pro-

jet d'une importance capitale. « Nous avons marre de commander le ciment à l'étranger. Cette application digitale permet aux Congolais de se procurer du ciment sans difficulté. Même les emballages doivent être produits en RDC ».

Présent à cette rencontre, le conseiller du Chef de l'Etat en charge du Numérique, Dominique Migisha, a simplement appelé le gouvernement congolais à faire confiance à l'expertise locale. Pour lui, il faudrait encourager les jeunes développeurs congolais qui ont réussi à mettre sur pied cette application « Digiciment » qui sans nul doute, va résoudre tous

les problèmes liés à l'approvisionnement du ciment en République Démocratique du Congo.

« Une telle application aura sans doute un grand impact. Le ministre Julien Paluku pourra partager avec ses collègues pour faire confiance désormais aux jeunes développeurs congolais », a-t-il conclu.

A PROPOS DE PPC BARNET/DRC

PPC BARNET/DRC est une usine intégrée de production de ciment, disposant d'un outil de production de dernière génération avec une capacité de 1,2 millions de tonnes de ciment par an. L'entreprise représente un investissement de 300 millions de dollars américain et produit du ciment de qualité supérieure sous la marque Surecem (32.5) et Surcast (42.5).

PPC BARNET/DRC emploie 150 salariés avec quatre bureaux commerciaux à Mbuji-Mayi, Kisangani, Mbandaka et Gemena. L'entreprise est au cœur du développement des infrastructures en RDC et rend le ciment accessible à un prix abordable sur le territoire national.

Lancement du volet TIC du Programme d'appui à la gouvernance des infrastructures régionales et nationales

ECONEWS

Avec l'accompagnement du Fonds européen de développement (FED), Kinshasa a abrité, les 28 et 29 octobre 2021, l'atelier régional de lancement du « Programme d'appui à la gouvernance des infrastructures régionales et nationales/volet TIC (PAGRIN/TIC) ». Cadre choisi : Fleuve Congo Hôtel.

Les partenaires au développement, essentiellement l'Union européenne et la Cellule d'appui à l'ordonnateur national du Fonds européen de développement en République Démocratique du Congo (COFED/RDC), ont également pris part à cet atelier.

Côté Gouvernement rd-congolais, c'est le ministre des Postes, Télécommunications et Nouvelles technologies de l'information et de la communication de la RDC (PTNTIC), Augustin Kibassa Maliba, qui a porté la voix de l'exécutif national.

Tout en saluant l'appui de l'UE, le ministre Augustin Kibassa a, dans son discours de circonstance, rappelé qu'« il était indispensable que chaque pays membre, mette en place un cadre légal et réglementaire propice à la concurrence et au développement, or-



Augustin Kibassa Maliba, ministre des PTNTIC, a représenté l'exécutif central à l'atelier du Fleuve Congo Hôtel

donné des infrastructures dans ce secteur, vu la place de plus en plus importante qu'occupent les technologies d'information et de communication dans les quotidiens des populations avant d'inviter les participants à une vision commune et partagée sur les TIC en Afrique Centrale».

A l'occasion, chaque expert des pays membres a présenté un état des lieux des TIC dans son pays respectif, lesquels ont été alimentés par des échanges interactifs, qui ont permis aux pays de clarifier certaines de leurs interventions.

Les thématiques abordées

ont porté notamment sur « l'état des lieux des infrastructures des TIC, l'harmonisation des réglementations régionales et nationales des TIC, la mise en place de l'observatoire des TIC en Afrique et la rédaction d'un livre blanc des politiques des TIC en AC, ainsi que la mise en place d'un réseau d'organismes nationaux, opérateurs télécoms et régulateurs. Les activités de PAGRIN seront effectives dès le premier trimestre 2022 ».

L'objectif général du programme est de « contribuer au renforcement de la concurrence et la régulation des télécommunica-

tions et de la société numérique en Afrique centrale à travers la mise en place d'un observatoire virtuelle des TIC ». Ce programme des pays de l'Afrique centrale s'inscrit dans le cadre du vaste Programme des Nations Unies sur le développement durable d'ici à l'horizon 2030. Il contribue principalement à atteindre progressivement les Objectifs 7 : « Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable »; et 9 : « Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation » des Objectifs de développement durable (ODD).

Le « Programme d'appui à la gouvernance des infrastructures régionales et nationales en Afrique centrale » vient en soutien à la gouvernance des infrastructures régionales et nationales pour le renforcement des capacités de gestion, de planification, de recherche et de plaidoyer des opérateurs soutenus, ainsi que la mise en œuvre d'activités structurantes, spécifiques aux secteurs des transports, de l'énergie, des technologies d'information et de communication.

Le renforcement de la

gouvernance des technologies d'information et de communication (TIC) passe par la régulation, des mesures d'incitation et la communication avec le public. Le but est de soutenir un climat de bonne gestion et de concurrence dans les télécommunications (fixes et mobiles). Il est aussi de fournir à la société numérique les outils juridiques qui permettent son plein développement en protégeant les utilisateurs et les producteurs.

Dans ce programme, l'accent sera mis sur l'application effective de mesures dans les États concernés, par l'émulation entre États via le benchmarking et un observatoire virtuel des TIC partiellement accessible au public.

Ce Programme bénéficie du financement de l'Union européenne dans le cadre du 11^{ème} FED. Les experts, qui ont pris part à cet atelier régional, sont venus du Cameroun, de la Centrafrique, du Congo/Brazzaville, du Burundi, du Rwanda, de la République Démocratique du Congo (pays hôte) et des organisations régionales telles que la CEMAC (Communauté économique et monétaire des Etats de l'Afrique Centrale) et de l'ARTAC (Association des régulateurs des télécommunications en Afrique centrale).

COP26 : la déclaration finale veut «des réductions rapides, fortes et soutenues» des émissions de gaz à effet de serre

C'est ce vendredi 12 novembre 2021 que se clôture à Glasgow, en Ecosse, la 26^e Conférence des parties (COP) pour le climat des Nations Unies. Après dix jours de discussions à Glasgow, une première mouture de la déclaration finale de la COP26 appelle les pays à «réviser et renforcer», dès 2022, les contributions nationales qui fixent les engagements à court terme.

ECONEWS AVEC AFP

Après dix jours de discussions à Glasgow – et alors que la COP26 se ferme officiellement ce vendredi 12 novembre 2021 –, la présidence britannique de la Conférence sur le climat a publié, mercredi 10 novembre, un premier projet de texte. Celui-ci, qui sera amendé d'ici la fin de la conférence, appelle les pays à «réviser et renforcer», dès 2022, les contributions nationales (NDC) qui fixent les engagements à court terme – l'accord de Paris ayant décidé, en 2015, la révision de ces NDC tous les cinq ans.

Il s'agit, selon le texte, de rendre ces engagements «compatibles avec les objectifs de réchauffement de l'accord de Paris», c'est-à-dire «bien en deçà» de 2°C, si possible 1,5°C, par rapport à l'ère préindustrielle. Les dernières estimations, données mardi par l'Organisation des Nations Unies, pointaient en effet que, malgré les nouveaux engagements pris par certains Etats, le monde est toujours sur la trajectoire d'un réchauffement «catastrophique» de 2,7°C d'ici la fin du siècle.

Le texte souligne notamment que «les impacts du changement climatique seront bien moindres avec un ré-

chauffement de 1,5°C, comparé à 2°C». Il appelle donc à des «réductions rapides, fortes et soutenues des émissions mondiales de gaz à effet de serre, dont des réductions d'émissions de CO₂ de 45 % en 2030 par rapport au niveau de 2010 et à la neutralité carbone vers le milieu du siècle». Il encourage également les pays à «accélérer la sortie du charbon et des financements pour les énergies fossiles», responsables de la plupart des émissions. Une telle mention explicite des énergies fossiles est inédite, et ne figure notamment pas dans l'accord de Paris.

Le Premier ministre britannique, Boris Johnson, a également appelé, mercredi, la conférence à donner une «impulsion forte» pour tenter d'arriver à un accord permettant de limiter le réchauffement mondial. «Si nous voulons y parvenir, nous avons besoin d'une impulsion forte pour nous faire franchir la ligne» d'arrivée, a dit le chef du gouvernement britannique, de retour à Glasgow.

«Il nous reste juste quelques jours, et il y a encore beaucoup à faire». Et d'ajouter : «Il est très frustrant de voir des pays qui ont passé six ans à se congratuler ostensiblement d'avoir signé [l'accord de]

Paris se rapprocher tranquillement de l'échec».

Les réactions à cette première mouture de la déclaration finale ont été mitigées, à l'image du «Climate Vulnerable Forum» qui a estimé que le texte «ne répond [ait] pas aux principales demandes des pays vulnérables».

De son côté, la directrice de Greenpeace International, Jennifer Morgan, a déclaré : «Il ne s'agit pas d'un plan pour régler la crise climatique mais d'un accord pour croiser les doigts en espérant que ça va aller. Une demande polie aux pays de si possible, peut-être, faire plus l'an prochain. Ce n'est pas assez».

SORTIR DU PÉTROLE ET DE GAZ

Pour la première fois, une COP s'attaque frontalement aux énergies fossiles, premières responsables du changement climatique. Au charbon, d'abord, puisque la semaine dernière, une vingtaine de pays ont promis de sortir de cette énergie, la plus polluante dans les années 2030 et 2040. Mais aussi au pétrole et au gaz, une étape encore rarement franchie.

Jeudi 11 novembre, à la COP26, huit pays se sont engagés à ne plus octroyer de nouvelles concessions et licences pour la production et l'exploration de pétrole et de gaz – avec effet immédiat. La coalition «Beyond Oil and Gas Alliance» (BOGA) lancée par le Costa Rica et le Danemark – premier producteur européen de pétrole –, regroupe également la France, le Groenland, l'Irlande, le Pays de Galles, le

Québec et la Suède.

Ils ont également décidé de fixer une date de fin d'exploitation et d'exploration – pour les licences déjà en cours – des hydrocarbures sur leur territoire. Cette date, qui n'est pas encore déterminée, devra être «alignée sur l'accord de Paris», qui vise à contenir le réchauffement climatique si possible à 1,5°C par rapport à l'ère pré-industrielle. Certains des membres de BOGA avaient déjà auparavant fixé une date sortie des hydrocarbures, en 2040 en France ou en 2050 au Danemark.

La Nouvelle-Zélande et la Californie ont aussi rejoint la coalition en tant que membres associés puisqu'elles «ont pris des mesures concrètes importantes qui contribuent à la réduction de la production de pétrole et de gaz», indique le communiqué de presse.

La Nouvelle-Zélande a décidé en 2018 de bannir tout nouveau permis d'exploration pétrolière offshore, tandis que la Californie, importante productrice de pétrole, interdira la fracturation hydraulique (qui permet d'extraire du pétrole et gaz de schiste) en 2024 et cessera toute exploitation d'hydrocarbures à l'horizon 2045.

DES VOITURES NEUVES À ZÉRO ÉMISSION D'ICI 2040

Une trentaine de pays, des régions et une dizaine de constructeurs automobiles se sont engagés mercredi à «travailler» pour faire en sorte que d'ici 2040, toutes les voitures neuves vendues soient zéro émission, selon un com-

muniqué de la présidence britannique de la COP26. «Ensemble, nous travaillerons pour faire en sorte que toutes les nouvelles voitures et camionnettes soient zéro émission au niveau mondial d'ici 2040, et au plus tard d'ici 2035 dans les principaux marchés», dit cette déclaration qui insiste toutefois sur le fait que l'engagement n'est pas contraignant.

Parmi les signataires figurent quelques pays développés, dont le Royaume-Uni, l'Irlande, la Suède et Israël – qui s'étaient déjà engagés pour la fin des ventes de voitures à moteur thermique d'ici 2030. En revanche, la Chine, les Etats-Unis, le Japon, la France ou l'Allemagne, parmi les plus importants pays constructeurs, n'ont pas signé.

«Sur 2035 nous sommes d'accord sur le principe de la fin de la vente des véhicules non électrifiés», a commenté la ministre de la transition écologique française, Barbara Pompili, soulignant qu'un débat était en cours au sein de l'UE sur le fait d'inclure ou non les hybrides dans cette catégorie.

Parmi les constructeurs, Toyota, Volkswagen et Renault-Nissan-Mitsubishi ne sont pas signataires de la déclaration. Ford, Mercedes-Benz, General Motors et Volvo, qui avaient déjà des objectifs de sortie des moteurs thermiques, ont en revanche rejoint l'initiative. Dans ces conditions, l'annonce a été accueillie avec scepticisme par les ONG du climat, alors que le transport est l'un des principaux secteurs d'émission de gaz à effet de serre.

200 climatologues appellent à agir immédiatement

avez-vous bien lu nos mises en garde ? C'est la question que posent en substance plus de 200 climatologues qui appellent la COP26 à agir immédiatement et massivement contre le réchauffement, en ce moment «historique» pour l'avenir de l'humanité. Ils alertent dans une lettre ouverte alors que le grand rendez-vous pour le climat, à Glasgow (Ecosse) entre dans sa dernière ligne droite.

«Nous, climatologues, soulignons la nécessité d'actions immédiates, fortes, rapides, durables et à grande échelle pour limiter le réchauffement bien en deçà de +2°C et pour poursuivre les efforts pour le limiter à 1,5°C»,



comme prévu dans l'accord de Paris, écrivent ces scientifiques dans une lettre ouverte. Et «pour ainsi limiter les risques futurs et les besoins d'adaptation pour des décen-

nies, voire des siècles». «La COP26 est un moment historique pour le destin du climat, des sociétés et des écosystèmes, parce que les activités humaines ont déjà réchauffé la planète d'environ +1,1°C et les futures émissions de gaz à effet de serre détermineront le réchauffement supplémentaire».

Après plus de dix jours de négociations, la COP26 entre dans sa dernière ligne droite, mais malgré les annonces de nouveaux engagements depuis le début de la conférence à Glasgow, en Ecosse, le monde se dirige toujours vers un réchauffement «catastrophique» de 2,7°C par rapport à l'ère pré-industrielle, selon la dernière évaluation de l'ONU.

CHAQUE DIXIÈME DE DEGRÉ APPORTE SON LOT DE CATASTROPHES

Dans leur lettre ouverte, les climatologues insistent sur les conclusions limpides des multiples rapports des experts climat de l'ONU (GIEC) : le réchauffement sans précédent provoqué par les gaz à effet de serre générés par les activités humaines, la multiplication des événements météorologiques extrêmes, les différences majeures d'impact entre +2°C et +1,5°C, les impacts déjà parfois «irréversibles».

Le dernier rapport du Giec en août mettait en particulier en garde contre le risque d'atteindre déjà autour

de 2030 le seuil de +1,5°C, dix ans plus tôt qu'estimé précédemment. Une perspective sombre alors que chaque dixième de degré en plus apporte son lot de catastrophes supplémentaires.

«Des milliers de scientifiques du monde entier ont travaillé pendant plusieurs années pour publier ce rapport basé sur des preuves», souligne la lettre, signée par de nombreux membres du GIEC. «Nous avons désormais l'évaluation la plus complète et la plus robuste de la façon dont le climat a changé par le passé et peut changer dans le futur, en fonction des décisions et des mesures prises aujourd'hui».

AFP

La RDC participe à la 41^{ème} assemblée générale de l'UNESCO

Depuis décembre 2019, le monde est secoué par la pandémie de COVID-19. Deux mois après, précisément le 10 mars 2020, la République Démocratique du Congo s'est vue obligée de prendre des dispositions urgentes. Outre le confinement de la population, le gouvernement congolais a décidé la fermeture des écoles pour éviter la propagation de la maladie. En attendant le rétablissement de la situation, il fallait chercher les voies et moyens pour assurer l'encadrement des élèves. Le recours au numérique et l'enseignement à distance se sont révélés comme des alternatives crédibles. Des partenaires spécialisés dans les domaines de l'éducation et l'enfant n'ont pas lésiné sur les moyens en venant à l'appui de la République Démocratique du Congo.

VÉRON KONGO

Du 9 au 24 novembre 2021, Paris, la capitale de la République française, abrite les travaux de la 41^{ème} assemblée générale de l'UNESCO. La République Démocratique du Congo participe à ces assises à travers le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et technique (EPST), Tony Mwaba.

Intervenant à cette occasion, mercredi 10 novembre 2021, le ministre Tony Mwaba a salué le recours au numérique pour remédier aux conséquences de la pandémie de Covid-19. «Si tous les domaines ont été fragilisés par la pandémie à coronavirus, celui de l'éducation l'a été en

core davantage, et c'est dans ce secteur que les efforts de l'UNESCO ont été remarquables», a-t-il indiqué.

L'UNESCO, a fait remarquer Tony Mwaba, s'est montré prompt et déterminé à assurer la continuité des apprentissages pendant le confinement. «Malgré les insuffisances qu'il faut maintenant corriger, le recours au numérique dans mon pays est une stratégie appelée à s'affirmer pour la pérennisation dans le cadre de la résilience de nos systèmes éducatifs», a-t-il relevé.

Toutefois, Tony Mwaba n'a pas manqué de remercier la directrice générale de l'UNESCO pour son implication personnelle dans ce contrat lors de sa visite en RDC



Tony Mwaba, ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et technique

en octobre 2020 pour maintenir, malgré la crise sanitaire, une offre éducative inclusive, de qualité et la possibilité à chacun d'apprendre tout au long de la vie.

Par ailleurs, le ministre de l'EPST a applaudi la sortie

du Parc national de Salonga de la liste du patrimoine mondial en péril. «Nous sommes reconnaissants au Centre du patrimoine mondial pour son accompagnement et comptons sur l'appui de l'UNESCO pour la réalisation des actions

d'envergure initiées en faveur de nos réserves de biosphère et bourbières», a-t-il ajouté.

Enfin, Tony Mwaba s'est réjoui de l'inscription de la rumba congolaise au patrimoine culturel international de l'humanité.

Kinshasa abrite la première édition du salon sur le numérique «KIN-TECH»

VÉRON K.

Depuis hier jeudi 11 septembre 2021, la ville de Kinshasa abrite la première édition du salon sur le numérique dénommé «KIN-TECH».

La ministre provinciale en charge de la communication, média, culture et arts, Mme Yvette Tabu, a fait savoir que, pendant deux jours, les deux grandes salles de l'Hôtel de ville vibreront au rythme des expositions des porteurs et offreurs des solutions sur le numérique pour des institutions tant publiques qu'étatiques.

Kinshasa étant la ville pionnière du numérique en République Démocratique du Congo du fait de ses avancées dans ce secteur, les



autres provinces peuvent en profiter et lui emboîter le pas.

Pour Mme Yvette Tabu, «Kin-Tech» est le premier sa-

lon institutionnel qui place le numérique au cœur du débat

dans la ville de Kinshasa.

Le numérique, a-t-elle poursuivi, est la nouvelle frontière du développement, en ce sens qu'il est le dénominateur de tous les secteurs du développement socio-économique, holistique et futuriste. «Kin-Tech» est donc une panacée qui s'impose, une nouvelle façon de gérer et diriger. Il est donc temps de rattraper le retard.

Quant à Junior Biswese, directeur général adjoint de l'Agence provinciale pour le développement du numérique de Kinshasa, il a inscrit ce salon dans la droite ligne de la vision du Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, qui a doté le RDC, depuis le mois de septembre dernier, du Plan national du numérique à l'horizon 2023.

Hommage aux personnes mortes calcinées à Lemba

Le gouverneur de la ville de Kinshasa, Gentyiny Ngobila Mbaka, a assisté, le mercredi 10 novembre 2021, à la levée des corps de six membres d'une même famille de la morgue de la Clinique kinoise, morts calcinés

lors d'un incendie de leur maison d'habitation survenue dans la nuit de mercredi 12 au jeudi 13 octobre 2021. Le drame s'est produit sur l'avenue Elila, quartier Commercial dans la commune de Lemba.

Après avoir déposé des gerbes de fleurs, le gouverneur a exprimé sa compassion à la famille éplorée. Pour le chef de l'exécutif provincial de Kinshasa, ce drame ne pouvait pas le laisser indifférent. D'où sa présence à la

Clinique kinoise.

Selon Gentyiny Ngobila, les enquêtes sont en cours pour connaître l'origine de cet incendie ayant provoqué la mort des six personnes dont un employé d'une banque de la place, sa mère, son

épouse, ainsi que trois de leurs enfants.

Il sied de signaler que le gouverneur de la ville de Kinshasa a effectué une descente sur le lieu du drame. Il a pris en charge l'organisation des obsèques.

Nord-Kivu : « L'attaque de Tchanzu du 7 novembre 2021 est une œuvre du Rwanda ! »

Dans la nuit du 7 novembre 2021, un groupe d'hommes armés a attaqué les localités de Runyoni et Tchanzu dans le groupement de Jomba, dans le territoire de Rutshuru (province du Nord-Kivu). Depuis lors, on assiste à une guerre de communication entre les Forces armées de la République Démocratique du Congo, l'armée rwandaise et le M23.

Les FARDC, à travers un communiqué signé par le chef d'état-major général, le général d'armées Mbala Munsense, accusaient le M23 d'en être l'auteur, tandis que le M23 niait toute implication dans cette attaque qu'il attribue plutôt à un autre « groupe armé », sans le citer nommément, tout en dénonçant les provocations des « militaires incontrôlés » des Forces armées de la République Démocratique du Congo (FARDC).

De son côté, l'armée rwandaise a rejeté la responsabilité sur le M23, tout en indexant l'Ouganda en ces termes : « Il a été rapporté qu'un groupe armé qui serait d'anciens rebelles du M23, est entré le dimanche soir 7 novembre 2021 en RDC depuis le territoire ougandais où il est basé, et a attaqué et occupé les villages de Tchanzu et Runyoni. L'ex-groupe M23 en question n'a pas cherché refuge au Rwanda lors de son retrait de la RDC en 2013, mais était basé en Ouganda, d'où est partie cette attaque, et où le groupe armé s'est replié ».

DÉCRYPTAGE DES FAITS

Face à cette conclusion entretenue de dessein, il est important, vigilance patriote/citoyenne oblige, de recadrer certaines choses pour que la vérité soit connue sur l'identité exacte des assaillants et leur mobile. Je tiens à préciser certaines choses pour aider l'opinion à comprendre ce qui s'est passé réellement à Tchanzu :

1. Le M23 est composé de deux ailes, l'une officielle que dirige le duo Bisimwa-Makenga et l'autre, officieuse, dirigé par le duo Runiga-Baudouin qui est basé au Rwanda. Les combattants du M23 sont repartis entre ces deux ailes qui se livrent une véritable guerre froide, les uns complotant contre les autres et vice-versa, après les affrontements extrêmement meurtriers de Rutshuru suite auxquels Bosco Ntaganda s'était enfui au Rwanda. Lorsqu'on cite le M23 ou les ex-combattants du M23 il faut nécessairement se poser la question de savoir de quel M23 s'agit-il ? De quels ex-combattants s'agit-il ? C'est très important !

2. Il est malhonnête de la part du gouvernement de Kigali d'affirmer qu'il n'a pas accueilli les M23 sur son sol lorsqu'on sait que presque la moitié des combattants du M23, aile Bosco Ntaganda-Baudouin-Runiga, s'étaient retranchés au Rwanda avec Runiga et l'autre, aile Makenga-Bisimwa, en Ouganda.

3. Le « général » Makenga et un certain nombre de ses combattants avaient quittés l'Ouganda depuis janvier 2017 pour établir leurs positions dans les montagnes de la région de volcans, à la frontière entre le Rwanda, la RDC et l'Ouganda. Il n'est donc pas en Ouganda depuis plus de quatre ans et le gouvernement congolais le sait très bien.

4. C'est sous l'initiative de Kigali qu'un protocole d'accord a été signé à Kigali en 2019 entre le M23, aile Runiga-Baudouin et le gouvernement en vue de rapatriement et intégration des ex-combattants. Parallèlement, après les concertations de Kampala, les délégués du M23, aile Bisimwa-Makenga, sont allés à Kinshasa où ils ont été en pourparlers avec le gouvernement durant presque 18 mois.

5. J'affirme, en connaissance de cause, que le M23 officiel, à travers ses forces positionnées à Rutshuru n'a pas pour l'instant les capacités militaires nécessaires (logistique et combattants) d'engager un quelconque front contre les FARDC.

6. Bien qu'il est de l'avantage du M23/Makenga de prévaloir d'une capacité de nuisance face au gouvernement dans le seul but de faire aboutir ses démarches, Makenga, selon les informations recueillies, n'a pas attaqué Tchanzu. Et même s'il le voulait, il n'en a pas les capacités à moins d'être suicidaire vue la conjoncture actuelle.

7. Ceux qui connaissent cette région savent très bien que les seules forces armées susceptibles d'opérer dans cet espace sont le M23 et les RDF (armée rwandaise). Donc si ce n'est pas l'un, c'est l'autre ou les deux à la fois. Il n'y a pas une troisième alternative, contrairement à ce que le communiqué du M23 a laissé croire. Soit, c'est le M23/Makenga, soit c'est le Rwanda avec ou sans ses « ex-M23 ». Et dans



Félix Tshisekedi Paul Kagame à Goma (Nord-Kivu), après la dernière éruption de Nyiragongo

la mesure où c'est le M23/Makenga, il est clair et certain qu'il le ferait qu'avec le soutien de Kigali.

« UNE PIRE DIVERSION »

Il en est plus curieux de constater l'empressement du Rwanda à indexer la responsabilité de l'Ouganda dans cette attaque, disant clairement que l'attaque est venue de l'Ouganda, désignant expressément le M23 venu de l'Ouganda, donc Makenga et ses hommes. Je vous assure que c'est une pire diversion. C'est le Rwanda qui a organisé ces attaques pour des raisons évidentes :

1. Paul Kagame est frustré depuis un long moment par les rapprochements entre la RDC et l'Ouganda (qu'il considère comme son ennemi) et qui pourraient aboutir à l'entrée des troupes ougandaises en appui aux FARDC. D'ailleurs, en lisant le communiqué des FARDC avec les lunettes politico-diplomatiques, on constate que même le général Mbala, sans expliciter, a tenu à souligner cet aspect en ces termes : « Les Forces armées de la RDC tiennent à préciser que la dernière attaque du M23 à Tchanzu intervient au moment où la RDC s'est engagée dans la phase de mutualisation des forces avec les pays voisins... ».

Bref, le Rwanda ne veut pas la présence des troupes ougandaises dans ce qu'il considère comme sa zone d'influence au Congo, en quelque sorte le prolongement de son espace.

2. Le régime de Kigali est déterminé à faire échouer le projet initié par l'Ouganda pour construire les routes en RDC, notamment les tronçons Kasindi-Beni-Butembo et Bunagana-Goma en passant par Rutshuru, une zone frontalière du Rwanda.

Le projet a été lancé récemment par les présidents Museveni et Tshisekedi à Kasindi

et il peine à commencer effectivement pour des raisons sécuritaires. L'une des raisons de la mutualisation des forces avec l'Ouganda est la sécurisation de cet investissement ougando-congolais de plus de 250 millions de dollars américains.

Tout est fait pour bloquer l'exécution de ce projet, y compris la tentative d'assassinat de l'ancien chef d'état-major général de l'armée ougandaise et actuellement ministre en charge des infrastructures qui a chapeauté ce projet.

3. Le régime de Kigali n'apprécie pas le travail fait depuis un certain moment par les services de sécurité congolais au Kivu. Il trouve que sa liberté d'action sur le sol congolais exercée depuis mars 2019 se rétrécit davantage, y compris par le fait de coincer certains de ses « hommes de main » œuvrant au sein des FARDC. C'est, par exemple, le cas du colonel Rusimbi que je n'avais cessé de dénoncer, lui qui était la pièce maîtresse pour couvrir la présence militaire rwandaise au Nord-Kivu et réaliser certaines opérations secrètes sous les ordres de Kigali.

Cet officier a arrêté récemment l'un des chefs rebelles Hutu rwandais, un colonel des FDLR recherché par le gouvernement rwandais. Au lieu de le transférer aux autorités compétentes à Goma il l'a immédiatement remis au gouvernement rwandais en le faisant traverser clandestinement la frontière à partir du territoire de Nyiragongo, ce qui confirme que cet officier des FARDC était au service du Rwanda comme nombreux d'autres.

Selon mes informations, une prime de 30.000 USD lui aurait été remise par ses maîtres de Kigali pour ce travail. Il est depuis lors détenu par la DEMIAP à Kinshasa. Ce dossier à énervé Kigali !

4. Paul Kagame sait très bien

que la RDC s'approche petit-à-petit des élections dont les enjeux sont très importants sur le plan régional et national. Il se prépare ainsi comme d'habitude à monter les enchères dans ses relations avec Kinshasa.

LE DOUBLE JEU DE KIGALI

En conclusion, l'analyse factuelle et les données à ma possession démontrent clairement que l'attaque de Tchanzu et de Runyoni est venue directement du Rwanda dont la frontière n'est pas loin. L'objectif a été de lancer un message. Que cette attaque ait été exécutée par les ex-M23/les M23 ou pas, elle a consisté à lancer un message clair. Et il faut être sourd et naïf pour ne pas le comprendre et identifier son auteur.

Je savais que nous devrions en arriver là. Ce n'était qu'une question de temps, avais-je dit. Et ce n'est que, à moins que Kinshasa décide de céder aux chantages de Kigali, le début d'une série d'actes de sabotage contre l'autorité congolaise qui pourtant a suffisamment fait preuve de la bonne foi dans le rétablissement des relations avec le Rwanda.

Souvenez-vous de l'incursion récente de l'armée rwandaise à Nyiragongo. On ne s'aperçoit pas ainsi l'autorité d'un pays avec lequel on prétend entretenir de bonnes relations, surtout pas, après tout ce que le Président Félix Tshisekedi a fait pour rassurer ce pays aux autorités naturellement ingrats.

J'ai suffisamment écrit pour prévenir du danger que représente le régime de Kigali. Mes articles et notes précédents en démontrent clairement. Jamais et alors jamais, ai-je toujours dit, le Rwanda de Kagame ne peut être un partenaire de la paix dans l'Est de la RDC. Il est et il sera toujours l'un des facteurs de la déstabilisation du Kivu. Qu'on s'informe à nous qui connaissons mieux ce pays !

Ne pas tenir compte de cette évidence relève, soit de la naïveté, soit de l'irresponsabilité, soit de la complicité ou de l'ignorance des objectifs et caractéristiques du régime de Kigali. Par devoir patriotique et conscients de la menace que représente ce pays contre la paix et l'intégrité territoriale de notre pays, nous serons toujours là pour le dire en toute franchise et liberté !

**MARCELIN CIKWANINE
DDH ET EXPERT DESC**

Nasser Bourita : « La marocanité du Sahara ne sera jamais à l'ordre du jour d'une quelconque tractation »

Au Maroc, le discours adressé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI à la nation à l'occasion du 46^{ème} anniversaire de la Marche verte a « été à tous les égards un discours fondateur ayant mis en avant de manière claire les contours de la doctrine diplomatique marocaine au sujet de notre intégrité territoriale et l'a confortée par une perspective politique globale », a affirmé mardi le ministre marocain des Affaires Étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita. A Rabat, il n'y a aucune équivoque : « la marocanité du Sahara ne sera jamais à l'ordre du jour d'une quelconque tractation ».

ECONews AVEC MAP

Le ministre marocain des Affaires Étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, qui répondait à une question centrale au sujet des développements de la cause nationale lors de la séance hebdomadaire des questions orales à la Chambre des conseillers, a souligné mardi que le discours Royal a aussi constitué une feuille de route aux contours bien définis pour consacrer la marocanité du Sahara et immuniser les acquis engrangés par le Maroc dans les foras internationaux, de même qu'il représente un « indicateur amorçant une nouvelle phase de la mobilisation nationale globale derrière SM le Roi dans le cadre d'une vision à long terme, conçue par le Souverain, en vue d'aller de l'avant, avec force et fermeté, pour le règlement définitif du conflit régional artificiel autour de la marocanité du Sahara ».

LA DOCTRINE DIPLOMATIQUE MAROCAINE

Dans ce cadre, le ministre a mis en évidence le cumul inédit des développements « sereins et constructifs » qu'a connus récemment la cause nationale comme l'a souligné SM le Roi, ajoutant que la doctrine diplomatique, comme définie par le Souverain au sujet de ce dossier dans son dernier discours, se décline en trois axes, dont le premier a trait au fait que la marocanité du Sahara est une réalité immuable et irréversible, consacrée à l'échelle internationale à la faveur des acquis décisifs réalisés par le Maroc au fil des dernières années, ce qui a « conféré à l'action diplomatique une crédibilité confortée par le consensus de toutes les composantes de la Nation et la cohésion de l'ensemble de ses forces vives, mobilisées derrière SM le Roi ».

Le deuxième axe, a poursuivi le ministre, consiste au fait que le Maroc, qui ne négocie nullement au sujet de son Sahara, est engagé de manière constructive dans le processus onusien afin de parvenir à une solution politique pacifique et définitive à ce différend régional artificiel dans le cadre de la souveraineté marocaine et de l'intégrité territoriale

du Royaume, alors que le troisième axe porte sur la marche de développement global des provinces du sud « à laquelle veille SM le Roi dans le cadre de Sa vision ayant pour ambition de développer ces chères provinces et d'en faire une locomotive pour la mise en œuvre de la régionalisation avancée, avec tout ce qu'elle offre en termes de perspectives de développement et de véritable participation politique ».

S'agissant de l'axe inhérent à la consécration de la marocanité du Sahara, le ministre a expliqué qu'il s'agit d'une réalité immuable, inaliénable et non-négociable, précisant que SM le Roi « a affirmé avec fermeté et détermination que la marocanité du Sahara est une réalité immuable et indiscutable, par la force de l'histoire, de la légitimité, de la volonté de ses fils et d'une reconnaissance internationale large et croissante ».

M. Bourita a estimé que cette confirmation royale limpide se veut un message fort et clair à l'adresse de tout un chacun pour lever toute ambiguïté et battre en brèche toute interprétation erronée de la position nationale du Royaume du Maroc, affirmant que la gestion du dossier du Sahara marocain s'opère dans le cadre de la souveraineté pleine et non-négociable du Maroc sur son Sahara et de l'initiative d'autonomie en tant que seule solution pour le règlement de ce conflit artificiel.

Il a ajouté que le Maroc salue hautement la consécration continue de la légitimité représentative des élus du Sahara marocain au sein de la communauté internationale et des instances de l'ONU, relevant que la participation des élus légitimes des provinces du sud a été cimentée par une invitation officielle des Nations Unies pour la 3^{ème} fois d'affilée afin de participer aux travaux des commissions et conférences de l'Assemblée générale y afférentes en tant que représentants de cette partie intégrante du territoire du Royaume et de son peuple.

Le ministre a, dans ce sens, affirmé que les représentants des provinces du Sud continueront de participer, comme c'était le cas précédemment, aux tables rondes consacrées par le Conseil de Sécurité des Nations Unies comme unique mécanisme pour parvenir à une solution politique escomptée.



Nasser Bourita, chef de la diplomatie marocaine

Pour ce qui est du deuxième axe concernant la doctrine diplomatique marocaine au sujet de l'intégrité territoriale du Royaume, M. Bourita a précisé que le Maroc, tout en étant convaincu que la marocanité du Sahara n'est pas à négocier, est « engagé de manière constructive pour trouver une solution au conflit régional artificiel, provenant d'un Etat voisin opposé aux droits légitimes du Maroc pour le parachèvement de son intégrité territoriale ».

Il a affirmé dans ce cadre que l'attachement du Maroc au processus politique conduit par l'ONU est basé sur son annonce claire que « la marocanité du Sahara ne sera jamais à l'ordre du jour d'une quelconque tractation » comme l'a souligné SM le Roi Mohammed VI dans son discours, notant que ces négociations, c'est essentiellement pour parvenir à un règlement pacifique de ce conflit régional artificiel.

Partant de cette logique, a-t-il fait observer, le Maroc s'est engagé à apporter son soutien total au secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, et à son nouvel envoyé personnel, Staffan de Mistura, en vue de mettre fin à ce conflit artificiel dans le cadre de l'initiative d'autonomie et « rien d'autre ».

M. Bourita a rappelé que le Conseil de sécurité des Nations Unies a conforté dans sa dernière décision la position du Maroc en réaffirmant la prééminence de l'initiative marocaine d'autonomie et en rejetant toutes autres approches ou thèses dépassées que certaines parties tentent encore de réanimer.

De même, a-t-il poursuivi, le Conseil a salué la dynamique émanant de deux tables rondes ayant eu lieu à Genève, en confirmant explicitement que la forme des tables rondes en présence des parties prenantes à ce différend régional, reste l'unique outil pour avancer dans le processus politique, et ce, malgré l'opposition farouche de certaines parties à ces tables rondes, exprimée lors des discussions du conseil de sécurité.

Le ministre a insisté dans ce cadre sur le fait que l'organe exécutif de l'ONU a également

souligné l'importance de la participation effective de toutes les parties réellement concernées par ce différend régional en les mentionnant par leur nom plus de six fois, « malgré les manœuvres et les pressions exercées par une partie sur les membres du Conseil de sécurité en tentative de minimiser son rôle et de désavouer sa responsabilité ».

Il a aussi mis l'accent sur les déterminants et les références du processus onusien visant à trouver une solution politique pragmatique, réaliste, durable et consensuelle, « ce qui veut dire que toute solution non réaliste et irréalisable ne sera pas fermement considérée comme une résolution à ce différend artificiel ».

M. Bourita a relevé que le Conseil de sécurité a attiré l'attention sur la renonciation illégale par les milices du « polissario » au cessez-le-feu, en vigueur depuis 1991, en les appelant à cesser les actes mettant en péril la sécurité et la stabilité de la région.

Le Conseil de sécurité a insisté également sur l'importance d'effectuer un recensement des populations des camps de Tindouf, faisant clairement référence à la responsabilité du pays hôte, sachant qu'il a déjà alerté sur la situation humanitaire et la violation des droits de l'homme de cette population, ainsi que le détournement structuré d'aides humanitaires destinées aux séquestrés.

Le Maroc continuera à travailler de manière constructive avec l'envoyé spécial « dans le cadre des références du Conseil de sécurité et dans le cadre des déterminants et lignes rouges du Royaume, que ce soit à l'égard des parties concernées par le conflit, ou pour parvenir à une solution, ou en ce qui concerne les déterminants de cette solution », a affirmé le ministre.

En évoquant le troisième axe de cette doctrine diplomatique, dont les fondements sont déterminés par le Souverain dans son discours, M. Bourita a noté que cet axe est lié au développement des provinces du sud du Royaume, précisant qu'il s'agit également d'une option pour résoudre cette question.

PLEINE MOBILISATION DERRIÈRE LE ROI

Le discours royal a mis en exergue les développements positifs de l'affaire du Sahara, qui confortent également la dynamique de développement soutenue dans les provinces du Sud, a-t-il indiqué, notant, qu'à cet égard, le Maroc a pu, sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi, lancer une dynamique de développement effective ayant permis la mobilisation d'investissements importants de nature à développer le capital humain, valoriser les produits des régions du Sud et leurs ressources naturelles et apporter du soutien aux infrastructures ainsi que l'investissement dans le tissu économique.

M. Bourita a fait savoir que SM le Roi a souligné que le Maroc a des partenaires internationaux de bonne foi qui, en toute clarté et en toute transparence, investissent aux côtés du secteur privé national et contribuent ainsi au bien-être de la population, notant que le Souverain a clairement indiqué qu'avec ceux qui affichent des positions floues ou ambivalentes, le Maroc n'engagera aucune démarche d'ordre économique ou commercial qui exclurait le Sahara marocain.

Parallèlement, le ministre marocain des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger a affirmé que le royaume continuera la mise en œuvre du chantier de la régionalisation avancée comme choix stratégique fondé sur la vision clairvoyante de SM le Roi et enrichissant la trajectoire du développement des provinces du sud, à l'instar des autres régions du Royaume.

Il a également souligné que les politiques gouvernementales poursuivront leur approche visant à renforcer les infrastructures et les projets socio-économiques dans les provinces sahariennes et à valoriser leur attractivité pour les investissements directs étrangers, afin qu'elles puissent devenir la porte d'entrée du continent africain et une importante plateforme économique de développement dans la région.

« Ainsi, les développements de la cause nationale exigent, plus que jamais, la poursuite de l'engagement de toutes les forces vives et leur pleine mobilisation derrière SM le Roi, en vue de défendre l'intégrité territoriale et de faire face aux manœuvres désespérées des ennemis du Royaume », a conclu le ministre, tout en saluant le rôle crucial joué par la diplomatie parlementaire et les efforts déployés par les représentants de la nation pour la défense de la cause nationale, dans le cadre de la diplomatie parlementaire et parallèle.

COP26 : accord surprise entre la Chine et les États-Unis sur le climat

À deux jours de la fin de la COP26 à Glasgow, la Chine et les États-Unis, deux plus gros pollueurs au monde, ont annoncé dans une déclaration leur volonté de « renforcer leur action climatique ». L'accord a été salué. Les pays en voie de développement restent prudents et insistent pour que les plus développés tiennent leurs promesses d'aides.

ECONEWS AVEC AFP

La Chine et les États-Unis, les deux plus grands pollueurs mondiaux, ont annoncé mercredi dans une déclaration conjointe un accord lors de la COP26, s'engageant à renforcer leurs efforts dans la lutte contre le réchauffement climatique. « Un pas important dans la bonne direction » pour le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres.

Washington et Pékin ont créé la surprise. Les deux pays, premiers émetteurs mondiaux de gaz à effet de serre, ont annoncé mercredi 10 novembre à la COP26 un accord, relançant les espoirs à deux jours de la fin de cette conférence cruciale sur le climat.

Le Premier ministre britannique Boris Johnson, hôte de la conférence de Glasgow, venait à peine de lancer un appel à une « impulsion forte » dans les discussions, assurant qu'il n'y aurait « pas d'excuses » pour échouer, lorsque Pékin et Washington ont annoncé une « déclaration conjointe sur le renforcement de l'action climatique ».

« Ce document contient des déclarations fortes sur les études alarmantes des scientifiques, la réduction des émissions de carbone, et le besoin urgent d'accélérer les actions pour y parvenir », a déclaré l'envoyé spécial américain John Kerry aux journalistes. « Il s'engage à une série d'actions importantes sur cette décennie, au moment où elles sont nécessaires », a-t-il

ajouté.

« Nous pouvons tous nous engager sur la voie d'un développement vert, à faibles émissions de carbone et durable », a déclaré de son côté le président chinois Xi Jinping, au cours d'une conférence virtuelle jeudi en marge du sommet du Forum de Coopération économique Asie-Pacifique (APEC), sans mentionner explicitement cet accord.

Dans leur déclaration conjointe, les deux principales puissances mondiales, dont la rivalité avait semblé ces derniers mois déborder sur le terrain de la diplomatie climatique, s'engagent à faire plus pour lutter contre le réchauffement, dont les conséquences se font de plus en plus sentir à travers le monde : sécheresses, inondations, mégafeux, avec leur cortège grandissant de victimes et de dégâts.

Elles promettent, sans détails très précis, de « prendre des mesures renforcées pour relever les ambitions pendant les années 2020 », réaffirmant leur attachement aux objectifs de l'accord de Paris, un réchauffement limité « bien en deçà » de 2° C par rapport à l'ère préindustrielle, et si possible à 1,5° C.

Or le monde se trouve toujours, selon l'ONU sur une trajectoire « catastrophique » de réchauffement de 2,7°C, et la COP26 est jugée cruciale pour remettre la lutte climatique sur les rails.

Pékin et Washington s'engagent aussi à œuvrer à Glasgow pour « une issue ambitieuse, équilibrée



L'envoyé spécial américain pour le Climat, John Kerry, lors d'une déclaration conjointe de la Chine et des États-Unis, à la COP26 de Glasgow, le 10 novembre 2021. © Jeff J Mitchell, Reuters

et inclusive sur l'atténuation (baisse des émissions), l'adaptation et le soutien » financier aux pays pauvres.

RÉACTIONS MITIGÉES

Un accord salué comme « un pas important dans la bonne direction » par le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres.

« Au-delà de la COP, c'est important pour le monde », a, de son côté, déclaré à l'AFP le vice-président de la Commission européenne, Frans Timmermans.

Tôt mercredi, après dix jours de discussions, la présidence britannique de la COP avait diffusé un premier projet de déclaration finale appelant à renforcer et accélérer le rythme des engagements climatiques de tous les pays pour tenir les objectifs de l'accord de Paris.

Ce texte a provoqué des réactions mitigées, notamment des pays pauvres, qui insistent pour que les plus riches tiennent leur promesse d'aide.

Le projet, qui fera encore l'ob-

jet de négociations et peut changer d'ici la fin de la COP (Conférence des parties à la Convention de l'ONU sur le climat), qui doit se terminer vendredi mais qui peut aussi se prolonger, appelle les pays à « réviser et renforcer » dès 2022 les contributions nationales (NDC) qui fixent leurs engagements à court terme.

L'accord de Paris de 2015 exige leur révision tous les cinq ans, mais de nombreux pays demandaient qu'elles le soient plus fréquemment.

Le projet encourage également les pays à « accélérer la sortie du charbon et des financements des énergies fossiles ».

Une telle mention explicite des énergies fossiles, responsables de la plupart des émissions, est inédite, et ne figure notamment pas dans l'accord de Paris. Mais elle promet d'être âprement disputée jusqu'à la conclusion du texte final, notamment par les pays producteurs.

Sur le dossier brûlant du fi-

ancement, le texte « relève avec regret » l'échec des pays développés à tenir leur promesse de mobiliser à partir de 2020 quelque 100 milliards de dollars par an d'aide climatique aux pays pauvres.

Souvent les moins pollués, ils sont aussi les plus exposés aux ravages du changement climatique, comme l'a rappelé le ministre des Affaires étrangères de l'archipel des Tuvalu, lançant aux délégués de la COP : « Nous sommes en train de couler », dans une vidéo filmée debout jusqu'à mi-cuisse dans l'océan.

« LOIN DES OBJECTIFS »

Le texte n'avance aucune solution concrète sur le financement, mais appelle au renforcement des mesures « d'adaptation » aux effets du changement climatique.

L'adaptation ne représente actuellement qu'un quart environ de cette aide, contre 75 % consacrés à la réduction d'émissions. Les pays pauvres revendiquent au minimum la parité.

Concernant l'autre question très controversée des « pertes et dommages » déjà subis par les pays les plus exposés, le texte « reconnaît » le problème et son « urgence ». Mais là encore sans modalités concrètes d'actions.

Les groupes de négociations des pays pauvres et émergents ont exprimé une inquiétude quasi unanime lors d'une réunion organisée pour recueillir les premières réactions au projet.

Côté sciences, Joeri Rogelj, membre du groupe des experts ONU sur le climat, a salué des « progrès », mais relevé que les engagements étaient pour l'heure « loin des objectifs de l'accord de Paris ».

Mort de Frederik de Klerk, dernier président blanc d'Afrique du Sud

Le dernier président blanc sud-africain, Frederik de Klerk, décédé jeudi à l'âge de 85 ans, fut un pur produit du régime raciste de l'apartheid dont il a pourtant précipité la chute en libérant Nelson Mandela, avec qui il a partagé le prix Nobel de la paix.

Frederik Willem (FW) de Klerk a une réputation de conservateur quand il succède en 1989 au président PW Botha, affaibli par un infarctus. Mais c'est bien la fin imminente de la domination blanche que cet appartichik du Parti national annonce le 2 février 1990.

« L'heure des négociations est arrivée », déclare-t-il dès l'ouverture de la session au Parlement, annonçant la libération inconditionnelle du leader de l'ANC Nelson Mandela, en prison depuis 27 ans, et la levée de l'interdiction des partis anti-apartheid.

Des pourparlers avaient été engagés en coulisses depuis quelques années mais cette dé-

cision lance véritablement le processus de transition qui débouche quatre ans plus tard sur l'organisation des premières élections multiraciales dans l'histoire du pays, remportées par Mandela.

Les deux hommes reçoivent conjointement le prix Nobel en 1993 pour « leurs efforts visant à la disparition pacifique du régime de l'apartheid et pour l'établissement d'une nouvelle Afrique du Sud démocratique ». FW De Klerk a estimé vingt ans plus tard que sa décision avait permis d'éviter « une catastrophe », sorti les Blancs de leur « solement et de leur culpabilité » et permis aux Noirs d'accéder à « la dignité et à l'égalité ».

« HOMME D'APPAREIL »

L'ex-président a accompagné pendant deux ans le processus post-électoral en devenant un vice-président de Nelson Mandela, avant de démissionner en 1996, reprochant à la nou-



Frederik Willem de Klerk

velle Constitution du pays de ne pas garantir aux Blancs qu'ils puissent continuer à partager le pouvoir. Et il a abandonné l'année suivante la présidence du Parti national -historiquement le parti de l'apartheid-, entamant son retrait de la vie politique.

Depuis sa naissance le 18 mars 1936, De Klerk a toujours évolué dans les milieux nationalistes afrikaners, descendants des premiers colons européens qui parlent une langue dérivée

du hollandais.

Sa tante Susan était l'épouse du deuxième Premier ministre de l'apartheid Hendrik Strijdom et son père Jan fut ministre pendant quatorze ans, avant d'être président du Sénat. C'est assez naturellement qu'il milite au Parti national dès ses études de droit, abandonnant son métier d'avocat pour entrer au Parlement en 1972. Il rejoint le gouvernement en

1978 et devient ministre pendant onze ans, notamment à l'Education comme son père.

« Pour nous, M. de Klerk ne représentait rien », a écrit Nelson Mandela dans son autobiographie. « Il semblait être la quintessence de l'homme d'appareil (...) Rien dans son passé ne semblait indiquer l'ombre d'un esprit de réforme ».

A ce dernier poste, il se heurte à une jeunesse de plus en plus remontée alors que lui-même continue à prôner une stricte séparation raciale. Perçu comme un « dur » et proche des milieux économiques, Frederik de Klerk s'est imposé à la tête de son parti, puis de l'Etat, en 1989 quand PW Botha a eu son attaque.

En 2020, il a déclenché une énième vive polémique en niant que l'apartheid ait été un crime contre l'humanité, avant de présenter des excuses.

Qatar 2022 : après sa victoire sur la Tanzanie, la RDC joue sa qualification ce dimanche à Kinshasa

Avec ses huit points au compteur, après son écrasante victoire contre la Tanzanie, sur place à Dar es-Salaam, la République Démocratique du Congo joue sa qualification ce dimanche 14 novembre 2021 à Kinshasa face au Bénin. Aucun nul ne lui est permis. Seule une victoire pourrait ouvrir la voie à la RDC pour la Coupe du Monde, Qatar 2022. Pour le moment, le Bénin occupe provisoirement la tête du Groupe après sa victoire jeudi face à Madagascar (2-0).

ECONEWS

La RDC a pris le dessus sur la Tanzanie (0-3), jeudi au stade Benjamin Mkapa de Dar es-Salaam, dans le cadre de la 5^e journée des éliminatoires de la Coupe du monde 2022.

Dans une rencontre largement dominée par les pouillains d'Hector Cuper, les Congolais se sont imposés sur le score de 3-0. Gaël Kakuta (6^e) et Idumba Fasika (66^e), et Ben Malango (85^e) sont les buteurs de la victoire de la RDC.

Battre la Tanzanie et s'emparer de la première place était presque une mission quasi impossible. Mais, comme l'a rappelé le sélectionneur Hector Cuper, ce match sera comme

une finale. Ainsi d'entrée de jeu, la RD Congo donne le tempo et ouvre le score à la 6^e minute par Gaël Kakuta. Les Taïfa Stars ont du mal à revenir dans le match jusqu'à la pause.

Après la pause, les Léopards dictent le rythme du match à nouveau et vont inscrire un deuxième but à la 66^e minute par Idumba Fasika. Un but qui survient juste quatre minutes après la sortie de Gaël Kakuta qui a été remplacé par Yannick Bolasié.

Alors que les minutes s'égrènent petitement vers le terme de la seconde mi-temps, les Léopards vont faire le break dans les ultimes minutes du temps réglementaire. Ben Malango va plier tout espoir des locaux en inscrivant le dernier but du match à la 85^e minute.



LA FINALE DU GROUPE CE DIMANCHE À KINSHASA

La finale du groupe se joue ce dimanche 14 novembre 2021 au stade des Martyrs. Certes la République Démocratique du Congo peut encore croire à sa qualification à la Coupe du Monde, Qatar 2022, mais elle doit d'abord franchir avec succès

l'obstacle béninois.

En effet, jeudi à Cotonou, le Bénin a battu le Madagascar (2-0), prenant ainsi la tête du groupe avec neuf (9) points contre huit pour la RDC.

Ce dimanche au stade des Martyrs, ce sera la finale du groupe dans un match opposant la RDC au Bénin. Les équipes doivent éviter le nul.

Seule une victoire qualifierait l'une ou l'autre équipe à la Coupe du Monde.

Sur papier, la RDC, qui joue à domicile, part avec les faveurs des pronostics. Mais, Ecureuils du Bénin viennent à Kinshasa avec l'espoir de tenir en échec les Léopards de la République Démocratique du Congo.

ECONEWS

Journal en ligne et Tri-hebdomadaire d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa / Gombe
Tél : +243 81 904 17 63 / 89 301 93 05
+ 243 903185670
E-mail : kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
L'info qui fait échos

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Faustin KUEDIASALA

RÉDACTEUR EN CHEF
Hugo TAMUSA

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Florent N'LUNDA N'SILU

RÉDACTION GÉNÉRALE
Faustin KUEDIASALA
Hugo TAMUSA
Florent N'LUNDA N'SILU
Véron KONGO
Jonathan MUTADJIRI
Nana Kanku
Olivier Dioso
A.T. MPUTU

COLLABORATEUR EXTÉRIEURS
Marc NZATE
Francis Mayuma

WEB MASTER
Tighana MASIALA

PRODUCTION
Michel MASUDI
+243 907314011

COMMERCIAL
John RUSHIMBA

INTENDANT GÉNÉRAL
René LOKOTA

Linafoot : DC Motema Pembe atomise RCK, Lupopo accroché par JSK

ECONEWS AVEC ACP

Après un début poussif, Daring Club Motema Pembe (DCMP) a atomisé le Racing Club de Kinshasa (RCK) par un score de trois à zéro (3-0), mercredi dernier, au stade des Martyrs de la Pentecôte, en match de la première journée du 27^{ème} championnat de la Ligue nationale de football (Linafoot).

Dès le coup d'envoi, RCK imprime la même allure offensive et incisive qu'il avait affichée dimanche, lors de sa dernière défaite contre Saint Eloi Lupopo.

Plus d'une fois, la défense du DC Motema Pembe est mise sous le feu des attaquants des Racingmen qui n'en profitent pas.

UNE AVALANCHE DE TROIS BUTS

En réaction à toutes ces ratés du RCK, les Immaculés assènent un triple coup de massue au RCK qui rêvait d'un nul, à défaut d'une victoire, dixit son entraîneur adjoint, la veille, en conférence de presse d'avant-match. Cette équipe ne se relèvera pas jusqu'au dernier coup de sifflet.

La suite de la rencontre



est synonyme d'un vrai calcaire pour RCK à qui l'attaque des Immaculés a fait gaver trois biscottes enivrantes.

Jonathan Ikanga Lombo (20^{ème}) est le premier à la manœuvre pour l'ouverture du score. Joyce Katy Katulondji (35^{ème}), un transfuge de l'AS Dauphin Noir de Goma et de l'AC Dibumba de Tshikapa, lui emboîte le pas et double la mise pour les Faucons kinois qui mènent par 2-0.

Posté au flanc droit de l'attaque, William Likuta Lwezi (38^{ème}) conclut un service venu de la gauche, de Joyce Katulondji et porte l'addition à 3-0.

Les 45 dernières minu-

tes de la partie n'apporteront pas de changement au décompte final, profitable à DC Motema Pembe qui atomise RCK par 3-0. Son capital est revu à la hausse avec 11 points en 7 sorties dont 3 victoires, 2 nuls et 2 défaites.

Entre temps, RCK qui n'a que 2 points, vient d'enregistrer sa 6^{ème} défaite en 8 sorties.

MAZEMBE TRIOMPHE DE PANDA

A Lubumbashi, le TP Mazembe a battu l'US Panda de Likasi sur un score écriqué d'un but à brosse, pour le compte du match avancé de la 17^{ème} journée du champion-

nat. Kabaso Shongo à la 65^{ème} minute, sur une reprise d'un coup-franc tiré par Kalaba.

Il faut rappeler qu'une erreur de frappe nous a fait dire, dans le bulletin de mercredi, que Panda a joué contre Maniema Union à Likasi, en lieu et place de Blessing FC de la même ville.

LUPOPO TENU EN ÉCHEC PAR JSK

Jeudi au stade des Martyrs de la Pentecôte de Kinshasa, Saint Eloi Lupopo a été tenu en échec par la Jeunesse Sportive de Kinshasa (JSK) avec un score égalitaire d'un but partout (1-1).

Dans un stade quasiment vide, les Kinois ont surpris à la 24^{ème} minute les Cheminots de Lubumbashi en ouvrant le score par Bongonga. En seconde partie, Lupopo est parvenu à égaliser à la 62^{ème} minute par Moya.

Avec ce nul, les Jaunes et bleus de Lubumbashi ont raté l'occasion de coller le TP Mazembe, en tête du classement provisoire. Lupopo se positionne ainsi à la 2^{ème} position avec 17 points en sept matchs joués.

Entre la RDC et la Banque mondiale, c'est le parfait amour avec le lancement du projet « Kin-Elenda »

Partenaire de premier rang de la République Démocratique du Congo, la Banque mondiale attend intensifier sa présence. Avec un portefeuille cumulé qui dépasse trois (3) milliards USD, depuis son retour en 2002 sur le sol congolais, la Banque mondiale se propose de faire plus. Pour le lancement du Projet de développement multisectoriel et de résilience urbaine de Kinshasa, dit « Kin Elenda », qu'elle finance à hauteur de 500 millions USD, la Banque mondiale a dépêché à Kinshasa son vice-président pour la région Afrique Orientale et Australe, M. Hafez Ghanem, en compagnie du vice-président de la SFI (Société financière internationale) pour l'Afrique, Sergio Piment. Reçu mercredi par le Chef de l'Etat, le vice-président de la Banque mondiale a réaffirmé la disponibilité de son institution à accompagner la RDC dans sa longue marche vers le développement.

ECONEWS

Adopté depuis mars 2021 par le Conseil d'administration pour une enveloppe de 500 millions USD, le Projet de développement multisectoriel et de résilience urbaine de Kinshasa, « Kin Elenda », a été officiellement lancé jeudi à partir du centre de formation de la Régideso de la commune de Ngaliema. A l'occasion, la Banque mondiale a dépêché à Kinshasa son vice-président pour la région Afrique Orientale et Australe.

Mais, bien avant cette cérémonie, la délégation de la Banque mondiale, conduite par M. Hafez Ghanem, a été reçue en audience par le Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, qu'accompagnait M. Sergio Piment, vice-président régional de la Société Financière Internationale (SFI) pour l'Afrique.

L'objectif principal de cette visite était de réaffirmer le soutien du Groupe de la Banque mondiale aux priorités stratégiques de la RDC, notamment en matière de

développement économique et social.

LE PROJET « KIN ELENDA » ENFIN SUR LE RAIL

Pour son premier jour en RDC, le vice-président de la Banque mondiale a assisté au lancement officiel par le Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge, représentant le Chef de l'Etat, du projet « Kin Elenda ».

Prenant la parole pour la circonstance, le Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde, a salué le lancement de ce projet de grande envergure qui, à terme, permettra d'améliorer la desserte en eau potable de plus d'un tiers de la population kinoise.

« On est très enthousiasmé, très heureux d'être ici ce jour pour répondre à une question sociale qui est très attendue par la population ici à Kinshasa. Nous espérons que nous aurons d'autres types de projet de cette envergure sur le reste de la République. Nous, en tant que Gouvernement, nous allons nous assurer du suivi de cette impulsion qui



Le Premier ministre au lancement du projet « Kin-Elenda »

est venue de son Excellence Monsieur le Président de la République et être à côté des travaux qui vont se mener jusqu'à ce qu'ils arrivent à terme », a déclaré Jean-Michel Sama Lukonde.

En marge de cette cérémonie de lancement, le Premier ministre a posé la première pierre de la construction du nouveau module de l'usine de traitement d'eau de Lukunga, Un volet du projet « Kin Elenda »

D'une durée de deux ans, le projet « Kin Elenda » vient également renforcer la résilience de la capitale congolaise aux inondations et autres catastrophes, tout en améliorant l'aménagement du territoire, les infrastructures urbaines, les services et la modernisation des établissements informels.

Le projet profitera aux habitants les plus vulnérables de Kinshasa en améliorant

l'approvisionnement en eau potable et en augmentant la résilience du réseau électrique, en particulier grâce au recours à des énergies renouvelables.

Plus de deux millions de personnes, dont 51 % de femmes, bénéficieront directement de meilleurs services, avec par exemple des raccordements à l'eau courante dans les logements, une moindre exposition aux inondations et la création d'espaces verts dans les quartiers de Kisenso, N'Djili, Matete et Lemba. Toutes les composantes du projet viseront à atténuer les inégalités entre les sexes, au moyen d'activités destinées à améliorer la situation socio-économique des femmes et à réduire les violences de genre.

Le projet appuiera également l'amélioration de la planification urbaine et la généra-

tion de recettes, participant ainsi au renforcement des services et de la gouvernance.

En outre, grâce à des investissements dans l'entretien des infrastructures, des activités d'inclusion sociale et l'élargissement de l'accès à la formation professionnelle, le projet entend accroître le revenu des personnes vulnérables tout en stimulant la croissance et la productivité dans les secteurs prioritaires.

A ce jour, le portefeuille de la Banque mondiale en RDC comprend 20 projets en cours d'exécution (dont deux projets régionaux) pour un total de 5,21 milliards USD. La performance du portefeuille de la RDC est satisfaisante et les engagements couvrent des domaines clés du développement : gestion économique, gouvernance et développement du secteur privé; capital humain (santé, éducation, protection sociale); développement durable (infrastructure et connectivité, agriculture et sécurité alimentaire, accès à l'électricité et à l'eau, développement urbain); autonomisation des femmes, prévention et lutte contre la violence basée sur le genre.

Déjà très active dans les TIC, l'industrie, l'agri-business et les services financiers avec un portefeuille de projets de près de 164 millions USD, la SFI entend accroître ses opérations dans différents secteurs porteurs pour la création d'emplois et le développement du pays, notamment dans l'énergie, les télécommunications, le logement abordable et l'accès au financement des Petites et moyennes entreprises (PME).

Collectif budgétaire 2021 : record battu avec un projet en hausse d'un milliard USD

ECONEWS

C'est une première dans l'histoire des finances publiques en République Démocratique du Congo. Pour la première fois de son histoire, le Gouvernement a soumis à l'examen de l'Assemblée nationale un collectif budgétaire qui revoit à la hausse les prévisions budgétaires pour l'exercice 2021, soit huit contre sept milliards USD dans la loi de finances initiale. Ce qui dégage un gap positif d'un milliard USD.

Jeudi à la chambre basse du Parlement, les élus nationaux ont entamé l'examen du projet de loi de fi-

nances rectificative 2021 et le projet de reddition des comptes de l'exercice budgétaire 2020. C'est le préalable que s'est imposé le Gouvernement avant de défendre devant l'Assemblée nationale le projet de budget 2022.

Pour ce premier exercice auquel se sont livrés le ministre d'Etat en charge du Budget, Aimé Boji Sangara, et le ministre des Finances, Nicolas Kazadi Kadima-Nzujji. Dans l'économie du texte qu'il a présentée devant les élus nationaux, Aimé Boji Sangara a rassuré que le projet de loi de finances rectificative de l'exercice 2021 a été élaboré,

conformément aux dispositions des articles pertinents de la loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques, cela pour répondre à la nécessité de réajuster les agrégats budgétaires et redéfinir la trajectoire des finances publiques au regard des évolutions récentes de la situation politique et socio-économique du pays marquée, notamment, par l'amélioration de la croissance, l'embellie des cours de principales matières premières d'exportation et la mobilisation accrue des recettes courantes.

Selon le ministre d'Etat, le nouvel élan, impulsé par les auto-

rités politiques et administratives, s'appuie sur les actions incitatives ainsi que sur l'embellie des cours des matières premières, les effets positifs en termes de recouvrement, sans oublier les résultats de la patrouille financière menée par l'IGF (Inspection générale des finances). Ce qui explique, note-t-il, la performance budgétaire actuelle.

Ainsi, dans le collectif budgétaire 2021, les recettes internes accusent un taux de réalisation de 111,9% par rapport à la prévision linéaire de 4.813,3 milliards de francs congolais. Ce qui représente une réelle performance des régies financières dans la mo-

bilisation des recettes courantes à fin juin 2021.

De son côté, le ministre des Finances, Nicolas Kazadi, a brossé à l'attention des députés nationaux la reddition des comptes de la loi de finances, clos au 31 décembre 2020.

Pour l'essentiel, les recettes du budget du pouvoir central réalisées lors de l'exercice budgétaire 2020 se sont chiffrées à 10.299 milliards de FC, soit un taux d'exécution de 97,36% par rapport aux prévisions, en ce compris, les recettes du budget général, les recettes du budget annexe et les recettes de comptes spéciaux.